

COMMUNIQUÉ

CLASSEMENT SANS SUITE DES PLAINTES DES BLESSES DE SAINTE-SOLINE : L'IMPUNITÉ N'A PLUS DE LIMITE



Le 04/12/25



Après avoir blessé plus de 200 personnes luttant pour le partage de l'eau à Ste Soline le 25 mars 2023;

Après avoir bloqué l'arrivée des secours tentant d'évacuer des personnes dont le pronostic vital est engagé;

Après le dépôt d'une plainte pour entrave aux secours et tentative d'homicide;

Après la saisine du défenseur des droits par des dizaines de personnes blessé.es;

Après deux ans d'une enquête trainante, récalcitrante, lacunaire et partielle;

Après la publication accablante de vidéos d'agents se félicitant de tirs illégaux, insultant les manifestants, se réjouissant "du kiff" de blesser, mutiler, espérant tuer;

Après l'indignation, les demandes d'enquêtes plus poussives, le début d'une enquête administrative, le maigre espoir que lumière soit faite sur un maintien de l'ordre qui tue, mutile et s'en réjouit;

Le procureur de Rennes décide de classer sans suites les plaintes de Mika, Serge, Olivier et Alix, enterre une enquête à peine commencée, refuse les demandes de réponses, bloque toutes tentatives de justice, évite l'inspection d'une chaîne de commandement viciée et entend clôturer les événements de Sainte-Soline.

Cette décision du procureur est d'autant plus choquante que les errances judiciaires dans ce dossier sont largement critiquées depuis la publication des vidéos de Mediapart et Libération montrant les images capturées par les caméras des policiers se gargarisant des blessures des militants et s'enjoignant mutuellement à effectuer des tirs illégaux. Le travail d'investigation des journalistes a bien montré comment l'enquête de l'IGGN a fait en sorte de couvrir la responsabilité des gradés dans les ordres donnés ainsi que dans les fautes commises par leurs subordonnés.

Concernant les tirs tendus, une enquête administrative a été ouverte. C'est dans cette lignée que s'inscrit la déclaration du procureur qui reconnaît ces tirs mais qui, pourtant, ne semble pas faire le lien entre ces tirs et les mutilations dont la plainte fait état.

Ce classement est l'histoire de nombreuses enquêtes IGGN, de nombreux.ses blessé.es laissé.es sans réponse, dans le but d'éviter une fois de plus une vérité accablante. Dans le cas de Sainte-Soline, le parti-pris d'une forme de maintien de l'ordre destiné à semer la terreur chez les manifestant.es, quitte à les blesser grièvement, résultait de choix anticipés au plus haut sommet de l'État, en l'occurrence par le ministre de l'intérieur de l'époque M.Darmanin. C'est bien lui in fine que les manquements de l'enquête cherchent aussi à protéger.

Nous voyons dans la décision du procureur, la main du même Darmanin, juge et partie, puisqu'aujourd'hui garde des sceaux et à ce titre, plus haut responsable hiérarchique des procureurs et en même temps, potentiellement mis en cause dans le dispositif de maintien de l'ordre de Sainte-Soline, comme ministre de l'intérieur.

Nous refusons cette passivité imposée, les camarades blessé.es saisiront le juge d'instruction d'une plainte avec constitution de parties civiles, afin de tenter de contourner le barrage posé par le procureur.

Nous refusons cette impunité, le silence et l'oubli, nous appelons à exprimer de nouveau notre solidarité partout où cela est possible en soutien à celleux qui ont été blessé.es et à dire notre colère face à cette tentative grotesque et abjecte de camoufler la violence de l'état policier.